



ÉLARGISSEMENT DES OPPORTUNITÉS DE MARCHÉ POUR LES POISSONS D'EAU DOUCE

PROBLÉMATIQUE

Les petits producteurs d'aquaculture d'eau douce et de la pêche continentale de l'Afrique du Nord ont des difficultés à accéder aux marchés locaux et internationaux car l'environnement réglementaire est conçu pour des entreprises plus importantes. Ils manquent d'installations pour débarquer, manipuler et stocker le poisson frais, qui doit donc être vendu rapidement, avant que sa qualité ne se détériore, ce qui réduit les prix du marché et la rentabilité. Il y a également un manque de connaissances sur l'importance de suivre les bonnes pratiques pour la commercialisation du poisson. Par ailleurs, les consommateurs ont tendance à privilégier les espèces de poissons marins qui leur sont plus familières plutôt que les poissons d'eau douce qu'ils ne connaissent pas, car beaucoup d'entre eux les considèrent comme moins savoureux ou affectés par les conditions environnementales de croissance.



Vente de tilapia du Nil dans une poissonnerie à Ouargla, en Algérie.

ACTIONS

Ce programme vise à :

- 1 faciliter l'accès des petites entreprises d'aquaculture et de la pêche continentale aux marchés locaux et internationaux;
- 2 développer les installations de débarquement, de manipulation et de stockage du poisson d'eau douce et améliorer les pratiques de commercialisation du poisson d'eau douce;
- 3 améliorer la perception de bonne qualité du poisson d'eau douce par les consommateurs.

Les consommateurs ont tendance à privilégier les espèces de poissons marins qui leur sont plus familières plutôt que les poissons d'eau douce qu'ils ne connaissent pas.

1. Accès au marché

Les réglementations du marché seront adaptées afin de simplifier les exigences d'enregistrement en matière de sécurité sanitaire pour les petits producteurs et de réserver une part des marchés du secteur public local, aux petits producteurs. Des modèles de contrats standardisés seront élaborés entre l'État et les petits producteurs du secteur privé, ce qui leur permettra de vendre plus facilement aux

points de vente du secteur public, tels que les écoles et les hôpitaux. Dans la mesure du possible, le poisson d'eau douce sera exonéré des taxes sur les produits telles que la TVA. Le programme profitera des nouvelles possibilités offertes par la zone de libre-échange continentale africaine pour harmoniser les réglementations commerciales entre les pays de la région de l'Afrique du Nord.

2. Installations et pratiques du marché

Le programme réalisera des études de base couvrant à la fois les producteurs et les marchés potentiels afin d'identifier

leurs besoins en matière d'installations commerciales, notamment en termes de structures de débarquement au

bord des lacs et des réservoirs, de stockage réfrigéré et de transport dans des conditions isothermes, ainsi que les formations sur les bonnes pratiques de commercialisation. Les pêcheurs et les petits producteurs aquacoles seront encouragés à former de nouvelles structures de gestion, telles que des organisations professionnelles (producteurs et/ou pêcheurs) pour une gestion durable des infrastructures aquacoles ou de la pêche continentale. Ils seront mis en relation avec des fournisseurs d'équipement, par l'intermédiaire du programme, et recevront du matériel, avec l'aide de subventions ou de prêts partiels.

Entre-temps, ils recevront une formation complète sur la gestion des nouveaux équipements et infrastructures, ainsi que sur la manipulation et le stockage du poisson, et ils bénéficieront d'un soutien au renforcement des capacités des organisations professionnelles. D'autres formations sur les bonnes pratiques de gestion seront dispensées à d'autres acteurs du marché du poisson d'eau douce, tels que les grossistes ou les transporteurs, et seront accompagnées d'un soutien à l'investissement pour moderniser les équipements essentiels et garantir le maintien de la qualité du poisson tout au long de la chaîne de commercialisation.

3. Améliorer la perception du poisson d'eau douce par les consommateurs

Le programme soutiendra les entreprises et les organisations professionnelles afin d'influencer la perception des consommateurs dans les pays de l'Afrique du Nord, en travaillant principalement avec les magasins, les restaurants, les organisations professionnelles et les agences gouvernementales concernées. Le programme les aidera à organiser des événements promotionnels, tels que des campagnes publicitaires, des dégustations de produits, des placements de produits auprès de chefs et d'hôtels, ainsi que des visites de sites pour les principaux acheteurs. Le programme pourra inclure des tests de qualité et des systèmes d'étiquetage afin de rassurer les consommateurs sur le fait que les produits de la pêche d'eau douce sont sûrs et non contaminés. Le programme élaborera des fiches d'information, des affiches et du matériel pédagogique pour les magasins et les écoles, comprenant des méthodes de préparation du poisson, des recettes et expliquant les avantages nutritionnels de la consommation de poisson d'eau douce. Le programme encouragera également le développement de produits à valeur ajoutée à base de poisson d'eau

douce, en fournissant des incitations commerciales pour l'établissement d'entreprises de transformation.



Produits à valeur ajoutée issus d'espèces de poissons d'eau douce au Maroc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ La simplification des procédures administratives facilitera l'accès des producteurs de poissons d'eau douce aux marchés.
- ▶ Les investissements dans la manipulation, le stockage et la commercialisation du poisson et la formation aux bonnes pratiques dans ce domaine permettront de réduire le gaspillage et d'améliorer la qualité du poisson qui arrive sur le marché, tout en offrant des possibilités d'expansion géographique des marchés.
- ▶ Les activités promotionnelles devraient accroître la demande de poisson d'eau douce sur les marchés locaux et urbains, ce qui augmentera la probabilité que les consommateurs choisissent d'acheter du poisson d'eau douce. Cela devrait entraîner une augmentation des prix tout au long de la chaîne de commercialisation, ce qui se traduira par une hausse des revenus et des bénéfices pour les pêcheurs et les aquaculteurs.
- ▶ Le développement de nouvelles opportunités commerciales par le biais des exportations, des contrats publics et de la transformation à valeur ajoutée entraînera une nouvelle expansion du marché, ce qui contribuera à développer la chaîne de valeur et à atténuer les variations saisonnières de l'offre provenant des exploitations aquacoles et d'autres plans d'eau.
- ▶ La transformation et le commerce du poisson devraient offrir d'importantes possibilités d'emploi aux femmes et aux jeunes.
- ▶ Le programme global d'activités commerciales contribuera à renforcer le rôle des organisations professionnelles dans la coordination et l'influence des petites entreprises aquacoles et des pêcheurs.



Augmentation de 200 pour cent

L'offre de poissons d'eau douce a doublé en Algérie, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie



500 millions dollars des États-Unis

Réduction des importations de produits alimentaires d'origine aquatique

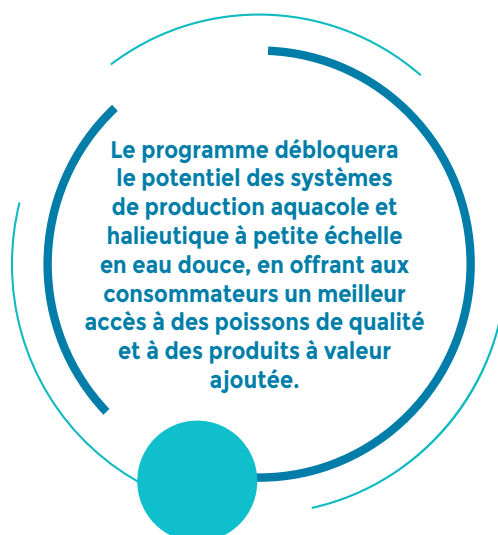


Amélioration de la nutrition

Le projet cible les consommateurs qui n'ont pas accès à des aliments nutritifs

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le programme sera mis en œuvre en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, et en Tunisie, mais les activités spécifiques et les priorités varieront en fonction des opportunités disponibles. Il se concentrera sur les acteurs du secteur privé dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture à petite échelle, notamment les pêcheurs, les pisciculteurs, les grossistes, les transporteurs et les détaillants. Il sera mis en œuvre par des agences gouvernementales (Ministère de l'agriculture ou de la pêche, selon le cas) ou par des organisations non gouvernementales (ONG) de développement. Toutefois, pour garantir la durabilité, l'objectif est que les principales activités soient prises en charge par les organisations professionnelles ou les acteurs du secteur privé à la fin du programme, de sorte que les activités leur seront progressivement transférées au fur et à mesure de leur avancement. Les autres organisations concernées seront le Ministère de l'environnement, le Ministère du commerce, les organismes de contrôle de la qualité et de la certification des aliments, les services d'inspection des aliments et les agences de relations publiques.



Le programme débloquera le potentiel des systèmes de production aquacole et halieutique à petite échelle en eau douce, en offrant aux consommateurs un meilleur accès à des poissons de qualité et à des produits à valeur ajoutée.

POURQUOI INVESTIR ?

Le poisson d'eau douce est une ressource importante qui est négligée dans de nombreux pays d'Afrique du Nord. Cela signifie que les consommateurs ne tirent pas profit des propriétés nutritionnelles du poisson produit localement, tandis que les producteurs sont confrontés à des conditions de marché difficiles et à des revenus médiocres. Le programme débloquera le potentiel des systèmes de production aquacole et halieutique à petite

échelle en eau douce, en offrant aux consommateurs un meilleur accès à des poissons de qualité et à des produits à valeur ajoutée. Il en résultera une augmentation des revenus et des bénéfices tout au long des chaînes de valeur, des fournisseurs d'intrants aux pêcheurs et aux aquaculteurs, en passant par les détaillants et les transformateurs, ce qui se traduira par une augmentation de l'emploi et une amélioration de la sécurité alimentaire.

Le programme de développement des marchés est estimé à 5,5 millions dollars des États-Unis.



Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord
Rue du Lac Winnipeg, Les Berges du Lac 1
(+216) 70 145 700
fao-snea@fao.org
<https://www.fao.org>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Tunis, Tunisie

@Valerio Crespi



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

©FAO, 2024
CC9373FR/1/02.24